

# OPEN FIDE de BEAUMONT le ROGER 2023

## REGLEMENT INTERIEUR DE TOURNOI.

### ❖ **Article 1 : Présentation**

L'Association: **L'Aile Dame de Beaumont le Roger (S27048)** organise le **RAPIDE FIDE de BEAUMONT le ROGER 2023** le **dimanche 19 mars 2023**, homologué auprès de la Fédération Française des Échecs sous la référence 58590.

Les résultats seront pris en compte pour le classement FIDE de Avril 2023.

Le lieu de jeu se situe : [salle Cheyrolles – 9 rue de l'Abbaye – BEAUMONT le ROGER \(27 – Eure\)](#).

Ce Rapide est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Inscription préalable obligatoire
- Comportement correct exigé
- Être licencié pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la F.I.D.E (différent du code FRA).
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

### ❖ **Article 2 : Règles et appariements**

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (91<sup>ème</sup> Congrès de Chennai (Inde) 2022, applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2023)

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7).

Les appariements se font au Système Suisse accéléré dit « Haley » (Règles C04 FIDE), (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE))

Remarque : un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de l'Open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et (ou) réglé leurs droits d'inscription.

L'article A5 des règles du Jeu s'applique à ce tournoi.

### ❖ **Article 3 : Cadence**

Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup.

# OPEN FIDE de BEAUMONT le ROGER 2023

## REGLEMENT INTERIEUR DE TOURNOI.

### ❖ Article 4 : Horaires

Pointage et vérification des licences : dimanche 19 mars 2023 de 8h30 à 9h30

Clôture des inscriptions : dimanche 19 mars 2023 à 9h30

Clôture du Tournoi : Dimanche 19 mars 2023 – après la fin de la ronde 9 – salle Cheyrolles à Beaumont le Roger.

Horaire de Jeu :

Ronde	Date	Horaires
1 <sup>ère</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	10h00
2 <sup>ème</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	10h45
3 <sup>ème</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	11h30
4 <sup>ème</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	12h15
5 <sup>ème</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	14h00
6 <sup>ème</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	14h45
7 <sup>ème</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	15h30
8 <sup>ème</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	16h15
9 <sup>ème</sup> ronde	Dimanche 19 mars 2023	17h00

### ❖ Article 5 : Droits d'inscriptions et Prix

Droits d'inscriptions : Adultes : **12 euros**      Jeunes : **6 euros**

Gratuit pour les membres de l'équipe espoir de la ligue de Normandie (sur présentation du bon de la ligue).

Gratuit pour les GMI et MI.

Répartition des Prix :

1<sup>er</sup> prix : 100 euros

La liste complète des prix figure en annexe de ce règlement et sera affichée, dans la salle du tournoi, avant la 5<sup>ème</sup> ronde.

L'attribution des prix du Rapide Fide de Beaumont le Roger 2023 sont attribués **à la place** et ne sont **pas cumulables**.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général
- Prix par catégories
- Prix spéciaux

Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

### ❖ Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1 ; nulle ½ ; perte = 0).

Départage des ex aequo : **Buchholz tronqué, cumulatif, performance**

# OPEN FIDE de BEAUMONT le ROGER 2023

## REGLEMENT INTERIEUR DE TOURNOI.

### ❖ **Article 7 : Forfaits**

**Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 5 minutes est considéré comme forfait.**

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout forfait et abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

### ❖ **Article 8 : Fin de partie**

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) communique le résultat de la rencontre à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

### ❖ **Article 9 : Nulle par accord mutuel**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code d'éthique de la FIDE.

Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

### ❖ **Article 10 : Conduite des joueurs**

- Les joueurs ayant terminé leur partie seront considérés comme des spectateurs.
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

- pendant une partie, il est interdit de quitter l'aire de jeu avec un sac dans lequel figure des téléphones portables, un autre moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Le joueur en infraction perdra la partie.

# OPEN FIDE de BEAUMONT le ROGER 2023

## REGLEMENT INTERIEUR DE TOURNOI.

### ❖ **Article 11 : Rappels**

Particularités locales :

- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés,
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les cinq premières minutes de la ronde,
- interdiction de fumer ou de vapoter dans la salle de jeu
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne tolérée dans l'aire de jeu et limitée à l'espace réservé
- toute dégradation entraînera une exclusion

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

### ❖ **Article 12 : Arbitrage**

Arbitre Principal :     ADELINE Bruno (Arbitre International / Arbitre Fédéral Elite 1).....

Arbitre stagiaire :     xx

### ❖ **Article 13 : Jury d'appel**

Jury d'appel : Il est constitué de l'organisateur du tournoi, du joueur ayant le plus fort ELO, du joueur le plus titré (ou 2<sup>nd</sup> plus fort ELO), d'un représentant de la ligue de Normandie et d'un arbitre présent en dehors de l'arbitre principal.

### ❖ **Article 14 : Contrôle anti-dopage**

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

### ❖ **Article 15 :**

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

**L'Arbitre Principal**

Bruno ADELINÉ

**L'Organisateur**

Nicole VARIGAUULT